

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION
DES DÉCHETS

ANJOT
ENVIRONNEMENT



ALLÉGEONS
NOS DÉCHETS

MIEUX
CONSOMMER
POUR MOINS
JETER

valence
romans
AGGLO

www.valenceromansagglo.fr

Evolupac

valence
romans
AGGLO

ORDURES MENAGERS

LES ALIMENTS

Edito

Comme chaque année ce rapport présente l'action de notre collectivité en matière de prévention et de gestion des déchets.

Il témoigne de l'engagement fort qui est le nôtre pour offrir à nos usagers un service public de qualité, tout en incitant à la réduction des déchets et à leur valorisation.

Ainsi, au cours des dernières années, la quantité de déchets non valorisables a pu être réduite de façon significative. C'est un signe très encourageant.

En effet, la valorisation des déchets qui peuvent être recyclés permet non seulement à notre collectivité - et donc au contribuable - de faire des économies, mais elle est aussi essentielle en matière de protection de notre environnement.

Il est donc important de remercier tous les citoyens qui agissent au quotidien pour limiter leur production de déchets et qui pratiquent le tri. Merci également aux entreprises prestataires et à tous nos agents qui travaillent au quotidien pour faire évoluer notre service public dans la bonne direction.

C'est ensemble, élus, professionnels et citoyens, que nous pourrons faire encore mieux en matière de gestion de nos déchets.

C'est de notre capacité à agir pour mieux la respecter que dépend l'avenir de notre planète.

Geneviève GIRARD
Vice-Présidente « qualité de vie »
Maire de Portes-lès-Valence

Nicolas DARAGON
Président
Maire de Valence

Sommaire

Faits marquants 2019	p.3
Comprendre les indicateurs techniques de la compétence déchets	p.5
Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels	p.7
Collecte sélective des déchets recyclables	p.10
Déchèteries	p.12
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	p.15
Prévention des déchets et actions de sensibilisation	p.16
Comprendre les indicateurs financiers de la compétence déchets	p.18
Financement	p.18
Dépenses et recettes de fonctionnement	p.20
Rapport budgétaire	p.20
Annexes	

PREAMBULE

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés. Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Faits marquants 2019

L'Agglo lauréate !

Les dossiers de l'Agglo ont été retenus suite à deux appels à candidature. A la clé, un soutien financier de CITEO¹ pour la mise en place de l'extension des consignes de tri et l'amélioration de son dispositif de collecte, et l'accompagnement par l'ADEME dans la mise en place du futur marché public de collecte des déchets, plus performant et intégrant la notion de prévention des déchets.

125 106 tonnes de déchets collectés



De nouveaux conteneurs semi-enterrés déployés



L'Agglo poursuit sa stratégie de collecte et a équipé 7 nouvelles communes de conteneurs semi-enterrés (CSE) pour la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles, soit 11 000 habitants desservis. **158 conteneurs** ont été déployés sur ces nouvelles communes, ou en complément de celles équipées en 2018. Ce projet s'accompagne d'un renouvellement et d'une densification des conteneurs de tri. Ainsi, 212 conteneurs ont été installés dont 29 accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, soit une augmentation de 51 % du parc du territoire concerné.

23,2 millions €

c'est le montant de la TEOM contre 22,7 M€ en 2018

Succès des composteurs

En 2019, une aide exceptionnelle de 15 € a été mise en place pour les usagers faisant l'acquisition d'un composteur individuel auprès de l'Agglo.

Dans un souci de proximité, 17 ventes ont été directement organisées sur les communes. **787 composteurs** ont ainsi été vendus soit une **hausse de 450%** par rapport à 2018.



Améliorations en déchèteries

De nouveaux conteneurs de collecte ont été installés sur 6 déchèteries : Alixan, L'Écancière, Marches, Mours-Saint-Eusèbe, Valence/Portes et Valence le Haut. Ceci permet une amélioration des conditions d'accueil des déchets électriques et électroniques ainsi que des déchets toxiques. Ces derniers peuvent être collectés chaque jour d'ouverture. C'est aussi des espaces plus propres pour la collecte des huiles de vidange. Et l'opportunité de déployer de nouveaux partenariats pour le réemploi.



85 événements équipés de points tri



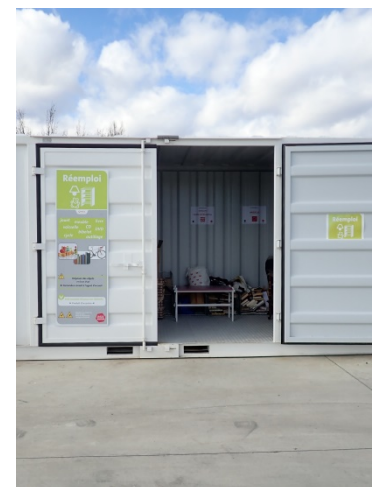
34 marchés publics

Ces achats sont de différentes natures, allant du support de communication aux camions de collecte et sont nécessaires dans le cadre de la réalisation de la compétence Gestion des déchets.

Sensibilisation au tri, une expérience aux résultats probants !

Afin d'inciter la population à trier plus et mieux, les agents de prévention/sensibilisation ont été formés à la communication engageante avec l'aide de CITEO. 1 000 foyers d'un même quartier ont été ciblés. Le résultat est très positif puisque les erreurs de tri ont baissé de 44% sur les bacs jaunes et de 10% sur les bacs bleus.

40 tonnes collectées dans les 3 conteneurs réemploi



¹ éco-organisme de la collecte des emballages et du papier

² l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Comprendre les indicateurs techniques de la compétence déchets

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée aux communauté de communes, communauté d'agglos ou communauté urbaine à laquelle appartient la commune.

Cette compétence est composée de 2 blocs :

Le bloc « collecte »

- la collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels
- la collecte sélective des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries
- la prévention des déchets
- l'information et la sensibilisation en direction de publics divers

Le bloc « traitement »

La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD (rapport d'activité en pièce jointe) :

- le traitement des ordures ménagères et assimilés résiduels
- le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre)

Le SYTRAD possède ses propres installations :

- 1 centre de tri des collectes sélectives (Portes-lès-Valence)
- 1 installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (Saint-Sorlin-en-Valloire)
- 3 Centres de Valorisation (CdV) des déchets ménagers résiduels (Beauregard Baret, Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals)



Centre de Valorisation d'Etoile-sur-Rhône

Territoire desservi

Valence Romans Agglo a été créée le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de 2 intercommunalités (la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Communauté de communes de la Raye).

Son territoire est composé de 54 communes soit 220 156 habitants (INSEE population municipale 2016).

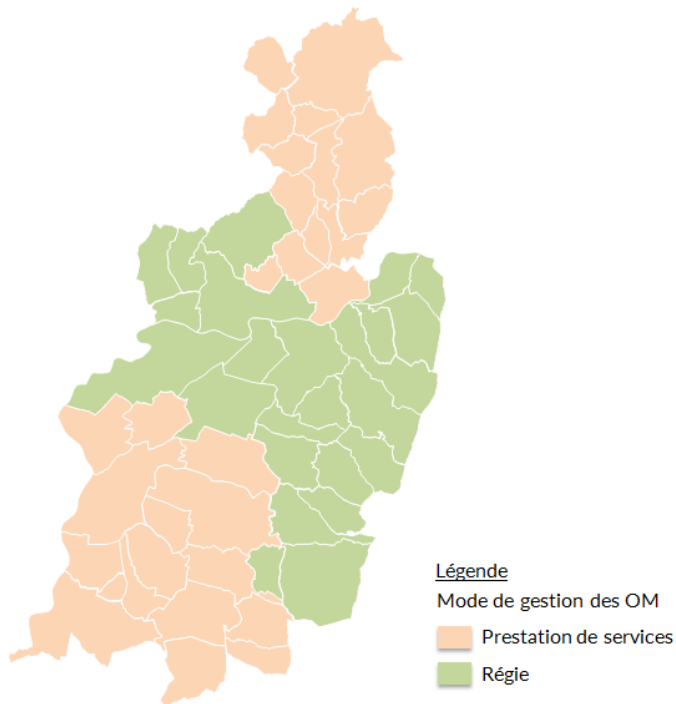


Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels

Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR) désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit en régie pour 74 088 habitants (34 %) soit en prestation pour 146 068 habitants (66%). La collecte en prestation est réalisée par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud et la société MORIN pour une partie du secteur Nord.

COLLECTE DES OMR - MODE DE GESTION



Mode de collecte des ordures ménagères

La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.

Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés et les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo.

Pour l'apport volontaire, 55 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 45 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

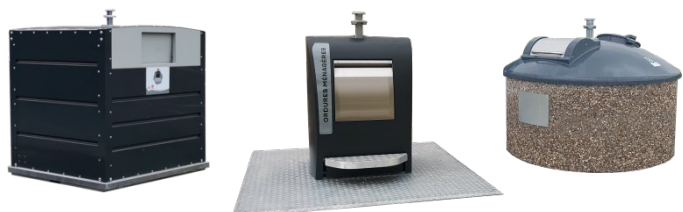
Porte-à-porte

bacs individuel ou regroupement
182 729 habitants (83 %)



Apport volontaire

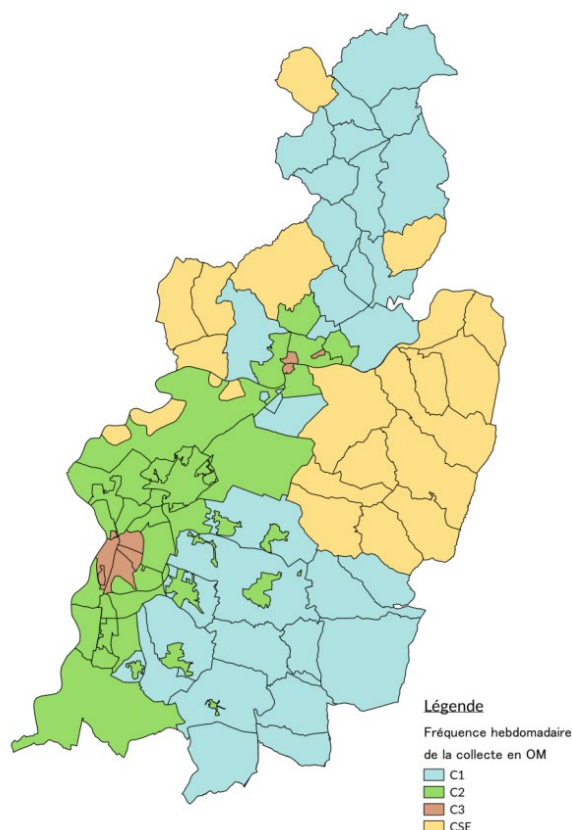
conteneurs aérien, semi-enterré ou enterré
37 427 habitants (17 %)



Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte sont adaptées aux caractéristiques des territoires. En effet, eu égard aux capacités de stockages des bacs qui sont limitées en milieu urbain, il convient de collecter plus souvent. Ainsi, les fréquences varient d'une (C1) à trois (C3) collectes par semaines. Quant à la collecte des CSE, la fréquence cible est hebdomadaire et conjuguée à un objectif de non-débordement.

CARTOGRAPHIE DE LA FREQUENCE DE COLLECTE



Tonnage collecté

Le tableau et le graphique ci-dessous mettent en évidence une diminution du tonnage d'OMr produit. Ceci s'explique notamment par l'évolution des comportements en matière de consommation. Cette évolution est pour partie la conséquence des différentes actions déployées par le service prévention/sensibilisation de la direction Gestion des déchets.

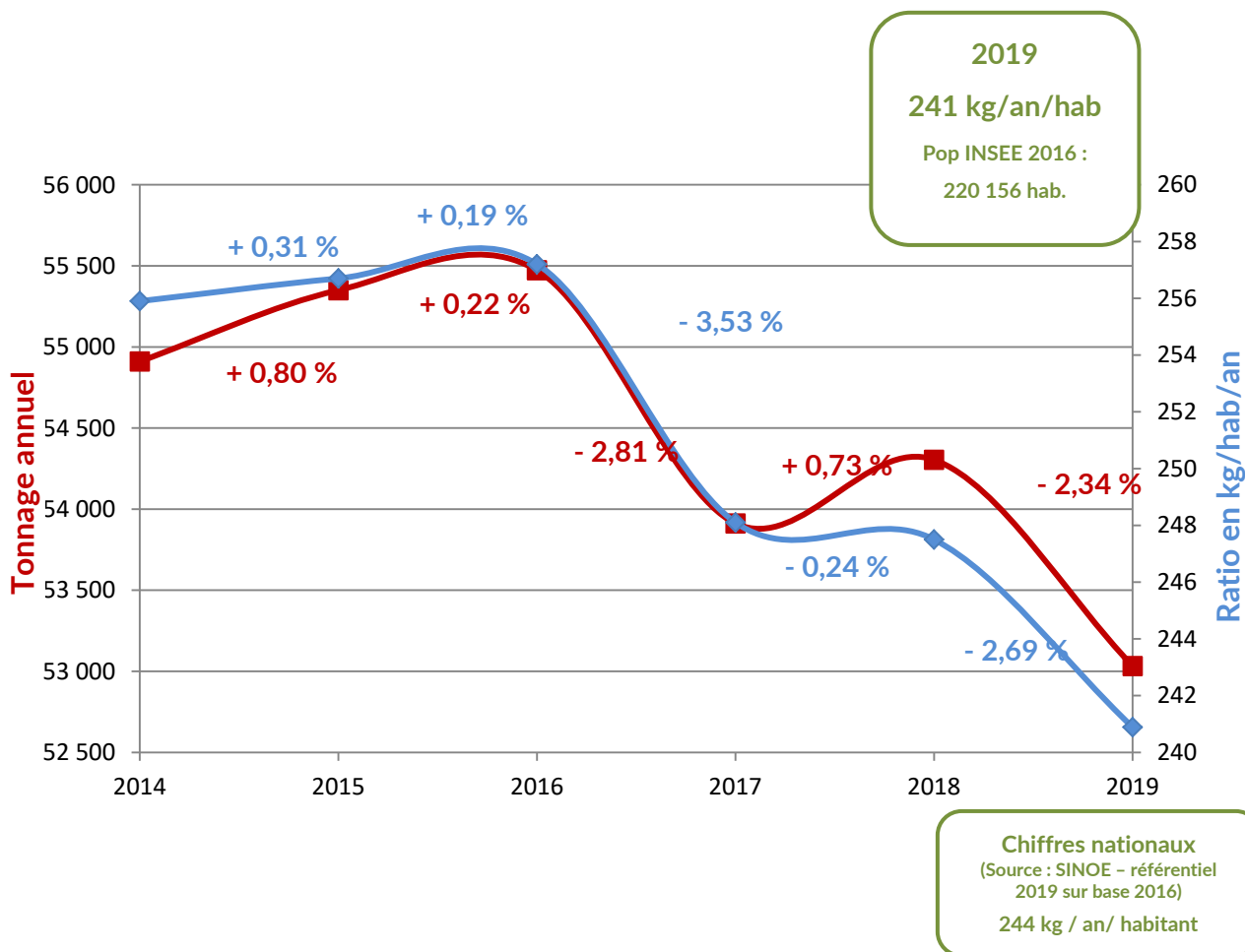
De plus, une partie de la baisse est due au départ de certaines sociétés qui dans le cadre de l'application de la RS ont préféré confier la gestion de leurs déchets à une société privée.

Enfin, il a été constaté une amélioration qualitative des OMr avec notamment une baisse des recyclables présents dans ce flux.

Année	2014*	2015*	2016*	2017	2018	2019
Tonnage collecté	54 911	55 350	55 473	53 912	54 304	53 033

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye

EVOLUTION DU TONNAGE OMR



Moyens humains affectés à la collecte

19 agents en régie
46 agents en prestation

Filières de traitement des ordures ménagères

Les OMR sont transportées vers les CdV de Beauregard-Baret et d'Etoile-sur-Rhône. Ces centres permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

Quelles évolutions ?

La direction compte poursuivre le développement de l'apport volontaire sur une partie du territoire de l'Agglo : zone rurale, péri-urbaine et centre contraint des zones urbaines. Dans le même temps, une réflexion est engagée sur l'adéquation des fréquences de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers sur les zones urbaines.

Collecte sélective des déchets recyclables

La collecte sélective est répartie en 3 flux :

- les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons
- les corps creux : flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires
- le verre : bouteilles et bocaux en verre.

La collecte du verre est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société SOLOVER rachetée par la société GUERIN au 1^{er} septembre 2019. La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit en régie pour 24 255 habitants (11 %) soit en prestation pour 195 901 habitants (89 %).

La collecte en porte-à-porte des corps creux et des corps plats est réalisée soit en prestation par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud soit en régie pour le secteur Nord (zones pavillonnaires de la commune de Romans-sur-Isère).

La collecte en apport volontaire des corps creux et des corps plats est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société GUERIN pour le secteur Sud et la société MORIN pour une partie des secteurs Centre, Nord et les 5 communes suivantes : Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus.

Mode de collecte

La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire.

La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire. Pour l'apport volontaire, 98 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 2 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés...).

Porte-à-porte :
bac individuel
110 006 habitants (50 %)



Apport volontaire :
conteneurs aérien, semi-enterré ou enterré
110 150 habitants (50 %)



Fréquence de collecte

Pour le porte-à-porte des corps creux et corps plats la collecte s'effectue :

- 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des 2 flux) sur le secteur Sud soit environ 86 000 habitants ;
- 1 fois tous les 15 jours en benne classique (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord soit environ 24 000 habitants.

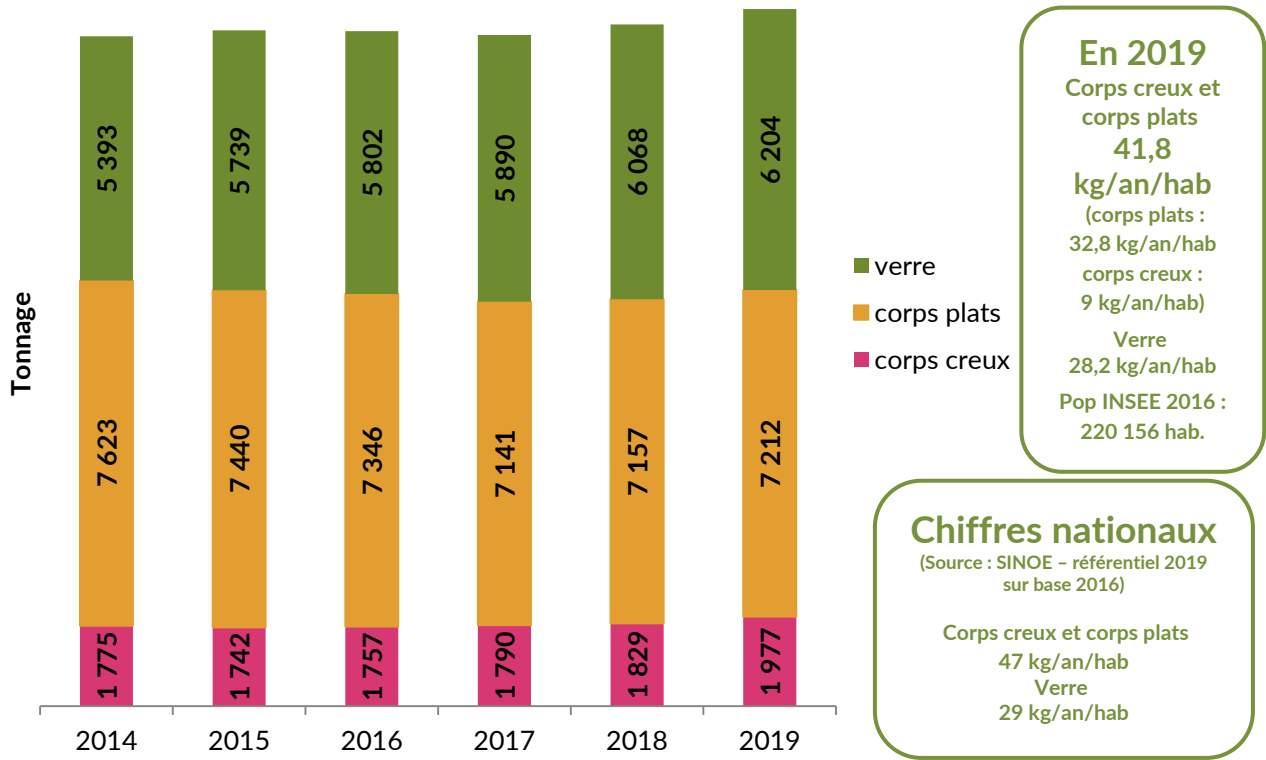
Pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats) en moyenne 1 fois tous les 15 jours.

Tonnages collectés

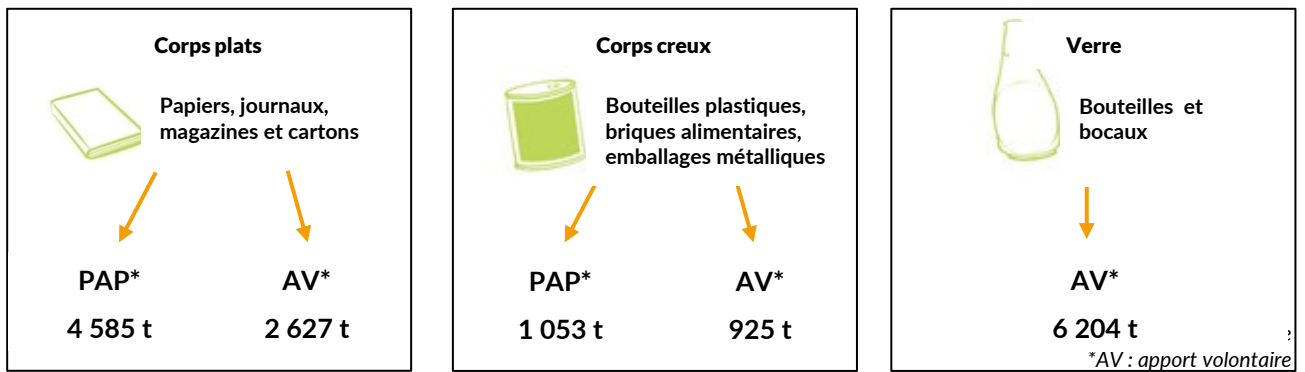
Année	2014*	2015*	2016	2017	2018	2019
Tonnage collecté	14 791	14 921	14 905	14 821	15 054	15 393

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye (hors tonnage CP collectés en déchèterie)

LA COLLECTE SELECTIVE DE 2014 A 2019



Détail des apports pour l'année 2019 : porte-à-porte et apport volontaire



Nombre de conteneurs présents sur le territoire de l'Agglo





Moyens humains affectés à la collecte

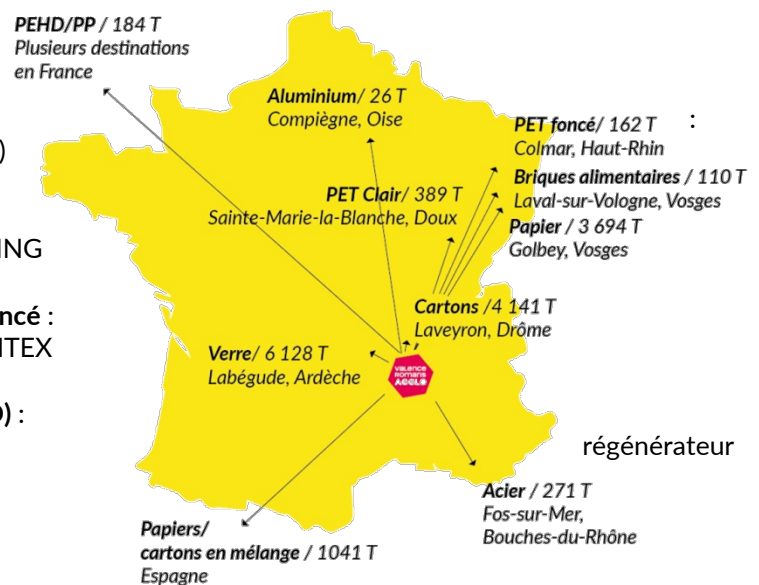
4 agents en régie
18 agents en prestation

Filières de valorisation

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets.

Ces 2 flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiées vers des filières de recyclage :

- **les emballages en carton :**
REVIPAC - SAÏCA (France)
- **les papiers :**
NORSKE SKOG (France)
- **les petits papiers/cartons en mélange**
VEOLIA (France) puis SAÏCA (Espagne)
- **le PolyÉthylène Téréphtalate (PET) clair :**
VALORPLAST - PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France)
- **le PolyÉthylène Téréphtalate (PET) foncé :**
VALORPLAST - FREUDENBERG-POLITEX (France) puis régénérateur (France)
- **le PolyÉthylène Haute Densité (PEHD) :**
VALORPLAST - MPB (France) puis (France)
- **l'acier :**
ARCELOR MITTAL (France)
- **l'aluminium :**
REGEAL AFFIMET (France)
- **les briques alimentaires :**
REVIPAC - LUCART (France)



Le verre quant à lui est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I MANUFACTURING à Labégude (07).

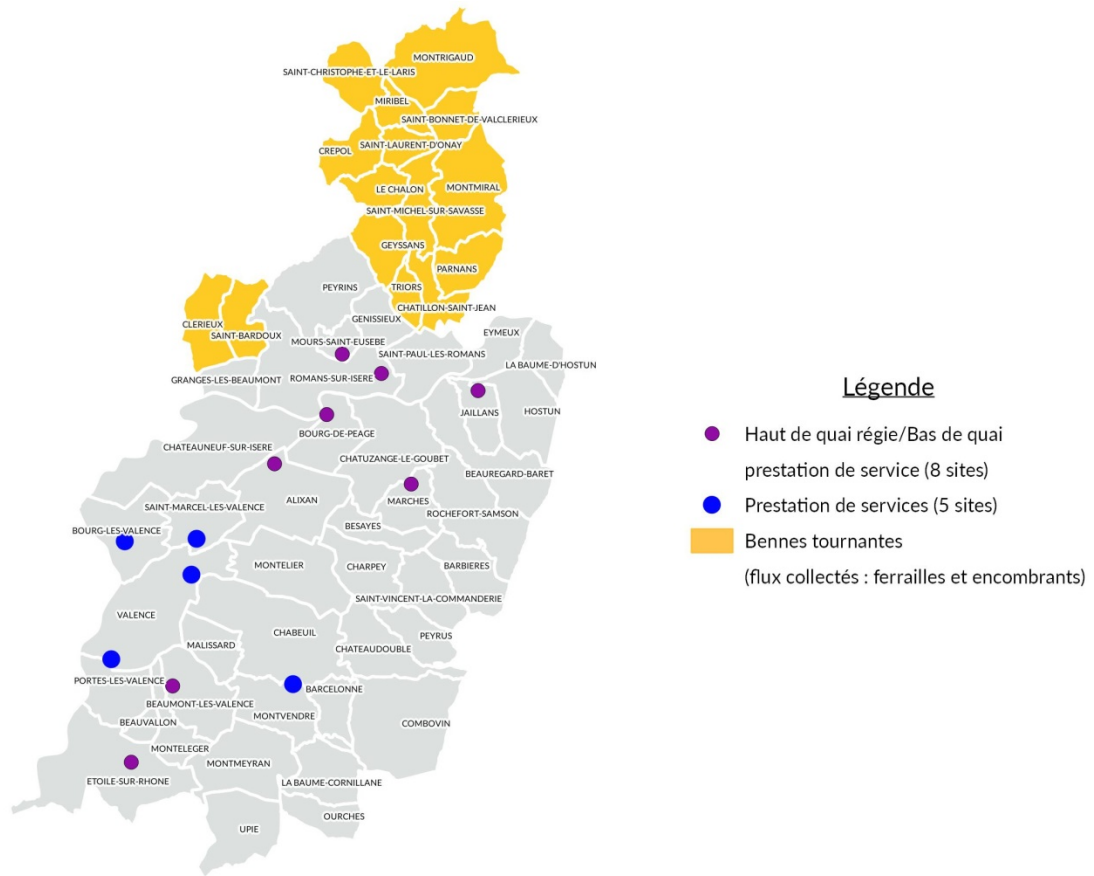
Quelles évolutions ?

La direction va poursuivre la densification de son réseau de conteneurs d'apport volontaire afin d'atteindre la fréquence cible de collecte d'une fois tous les 15 jours (CO,5) et rapprocher le service des usagers. Avec le passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) prévue en septembre 2021, la direction mettra en œuvre les mesures nécessaires à la collecte des nouveaux tonnages collectés (adaptation du parc de bacs et de conteneurs, refonte des tournées, communication...). Dans ce cadre, une étude est en cours pour évaluer la pertinence d'un passage d'un schéma de collecte tri-flux à bi-flux.

Déchèteries

Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. La Communauté d'agglomération gère 13 déchèteries : 8 dont le bas de quai est géré en régie et 5 totalement gérées en prestation.

DECHETERIES – MODE DE GESTION



Moyens humains

13 gardiens travaillent sur les 8 déchèteries gérées en régie
12 gardiens sur les 5 déchèteries gérées en prestation

Déchets collectés et filières de traitement

Déchets collectés	Traitement	Lieux de traitement
Carton	Recyclage	SYTRAD puis REVIPAC - SAÏCA
Papier	Recyclage	SYTRAD puis NORSKE SKOG
Déchets verts	Compostage	VEOLIA (Châteaudouble) VALORSOL (Bourg-de-Péage) VDB (Romans-sur-Isère) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	VALORSOL (Bourg-de-Péage)
Gravats	Recyclage	VALORSOL (Bourg-de-Péage)
Ferraille	Recyclage	NEGOMETAL (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA (Chatuzange-le-goubet)
DEEE*	Recyclage	Filière ECOSYSTEM-RECYLUM
DDS**	Recyclage et Valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière Eco-DDS
Pneumatiques	Recyclage	EUREC ENVIRONNEMENT (St-Pierre-de-Chandieu) Filière ALIAPUR
Amiante lié	Enfouissement	SITA (Roche-la-Molière)
Piles-accumulateurs	Recyclage	COREPILE
Cartouches d'encre	Recyclage	COLLECTORS (69)
Textiles	Valorisation	ECOTEXTILE / EMMAÜS_LE RELAIS / Plateforme humanitaire de Romans
Batteries	Recyclage	NEGOMETAL (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	ECOSYSTEM-RECYLUM (75) / SIRA (Chasse-sur-Rhône)
Huiles de vidange	Recyclage	VOLLE (Etoile-sur-Rhône)
Déchets réutilisables***	Réemploi	Nouvelle R / Emmaüs / MAL / REVV / A pincés et à vélo
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage	Filière Eco-mobilier

* : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** : Déchets Diffus Spécifiques

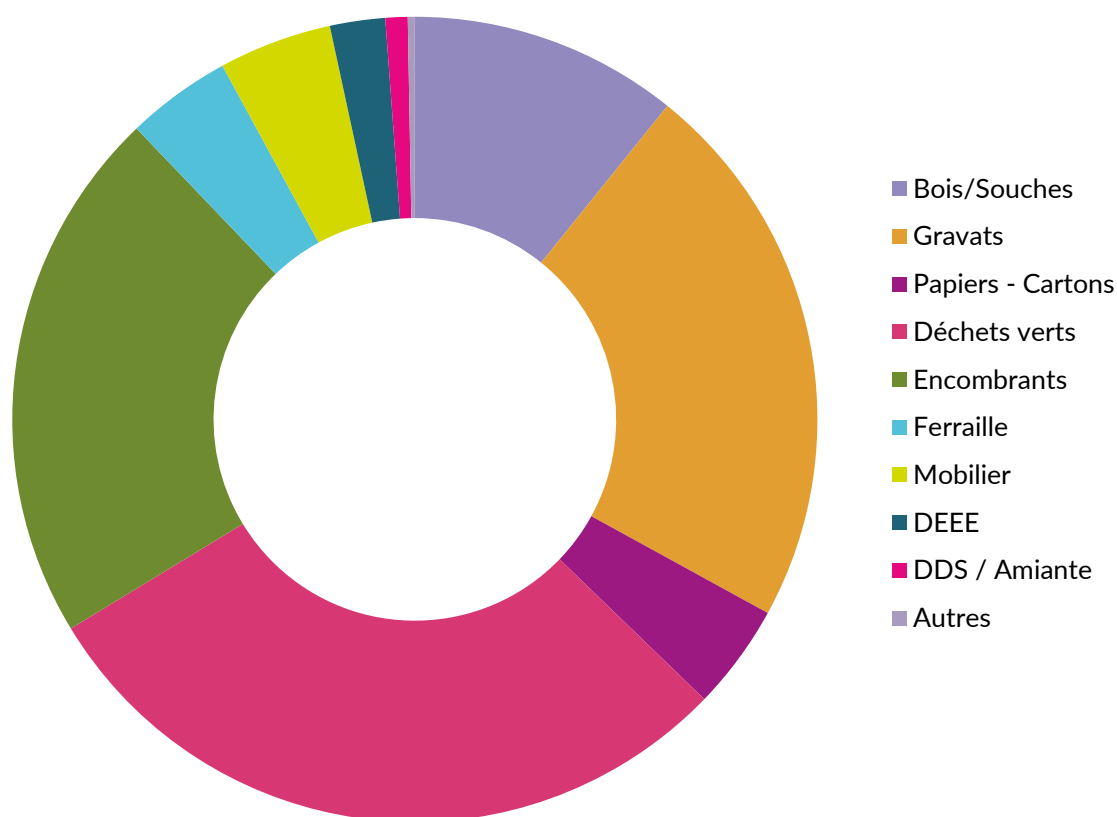
*** : livres, vélos, vaisselle, bibelot, petit mobilier, textiles, matériaux, outillage...

Tonnages collectés

Après une baisse des tonnages collectés en déchèterie en 2018, l'année 2019 a été marquée par une importante hausse. Cette dernière s'explique notamment par les 2 incidents climatiques notables, épisodes de grêle en juin et neigeux en novembre, qui ont engendré de fortes quantités de déchets. Cela concerne particulièrement les flux de déchets verts (+ 14%), d'encombrants (+ 8%) et d'amiante lié (+ 16%). De plus, la mise en place de CSE ne permettant pas la dépose d'objets encombrants, ces derniers ont été pour partie déposés en déchèterie.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage collecté (tonnes)	55 388	56 190	55 993	56 185	54 582	56 680

LES APPORTS EN DECHETERIE 2019



Quelles évolutions ?

Un diagnostic est en cours sur l'évaluation du réseau actuel afin de proposer un nouveau schéma directeur des déchèteries (sites, mode d'accueil, horaires, déchets acceptés...).

La direction va poursuivre le déploiement de filières REP (EcoMobilier, EcoDDS) sur les sites non équipés à ce jour.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les déchets d'activités de soins sont «les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code de l'environnement et du Code de la santé publique. Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière DASTRI

(<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Prévention des déchets et actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Au niveau de l'Agglo, les principales actions 2019 ont été :

- le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la vente de 787 composteurs, ou collectif avec l'accompagnement de 73 sites
- la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers de partenariats avec des associations du territoire. Ainsi, 40 tonnes d'objets ont été collectés sur les 3 conteneurs de réemploi (**Nouvelle R** et **Emmaüs**), 196 tonnes de textile sur les conteneurs gérés par l'Agglo (**Nouvelle R** et **Emmaüs**).

Le partenariat avec **Nouvelle R** inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur de réemploi (150 permanences pour 760 usagers sensibilisés), ou lors d'évènements tels que « Faites de la Récup » ou l'organisation de visite de leurs installations (7 visites pour 25 personnes).

Les associations **Roulons En Ville à Vélos** (REVV) et **A pincés et à Vélo** ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence-Portes, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Actions de sensibilisation

Le service a doté en matériel de tri et accompagné 85 évènements, ce qui a permis de récupérer 33 tonnes de déchets recyclables.

Dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, les agents effectuent un contrôle des bacs de tri avant vidage et ne vide pas les bacs pollués. Les agents de prévention/sensibilisation se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ainsi, ce sont 2 065 anomalies qui ont ainsi été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 400 sensibilisations en direct d'habitants, les autres personnes recevant un document explicatif du tri.

Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 14 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 600 personnes.

Enfin, le service a réalisé 14 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire... (900 participants).

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le tonnage global collecté, tous flux confondus, est en hausse par rapport à 2018, mais aussi par rapport à 2014, année servant de base au calcul de cet indice. Cette augmentation est essentiellement due à l'explosion des tonnages de déchèterie qui n'a pu être compensée par la baisse significative des tonnages OMR.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En tonnes	125 090	126 461	126 371	124 918	123 940	125 106
Indice*	100	101,10	101,02	99,86	99,08	101,01

L'augmentation de la population vient niveler l'évolution de l'indice. Ainsi, si la production des déchets à l'habitant est en hausse par rapport à 2018, elle reste inférieure à celle de 2014.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En kg/hab.	583,06	586,58	585,95	574,97	564,99	568,26
Indice*	100	100,60	100,50	98,61	96,90	97,46

*produits avec une base 100 en 2014

Comprendre les indicateurs financiers de la compétence déchets

Financement

Le financement est en partie assuré par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les habitants de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus ;
- la Redevance Spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par la Communauté d'agglomération. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes du foyer. La REOM est quant à elle calculée en fonction de la composition du foyer. Pour les autres usagers, elle est forfaitaire.

La RS permet de facturer aux entreprises et administrations la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Taux de TEOM

En 2019, le **taux de TEOM** a été maintenu à 7,95%.

Le montant de la TEOM s'élève à **23 272 511 €** et contribue au financement du service.

Application de la Redevance Spéciale

Depuis 2017, la RS s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ par semaine. La signature d'une convention entre les entreprises et la Communauté d'agglomération permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturé 2 fois par an, en juin et en décembre.

Concernant les établissements assujettis à la TEOM :

- soit le montant de la RS est inférieur au montant de la TEOM, dans ce cas, la totalité de la TEOM est payée par l'établissement ;
- soit le montant de la RS est supérieur au montant de la TEOM, dans ce cas l'établissement s'acquitte du montant total de la RS.

Suite la révision des prix, le prix unitaire est passé de 45 €/m³ en 2018 à 47,34 €/m³ en 2019.

En 2019, **74 établissements étaient soumis à la RS** contre 73 en 2018 pour un montant facturé de **557 992 €**, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2018.

Application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est due par l'occupant propriétaire ou locataire habitant les communes ayant adhéré à la Communauté de communes de la Raye, à savoir Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus.

Elle fait l'objet de 2 appels à cotisation, l'un au 1^{er} juin et l'autre au 1^{er} novembre de l'année N. En 2019, la **REOM** s'élevait à **231 485 €** contre 227 604 € en 2018.

La REOM est basée sur les tarifs ci-après :

Type de logement	Nombre de personnes	Redevance annuelle
Habitation principale	1	126 €
Habitation principale	2	156 €
Habitation principale	3	186 €
Habitation principale	4 et plus	210 €
Résidence secondaire		116 €
Chambre d'hôtes		30 €
Gîtes		156 €
Commerce		116 €
Restaurant / Location meublée		300 €
Personnes non collectées	Commune de Combovin : la Chauméane, Marquet	50 %

Dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux marchés (cf. annexe n°1)

Rapport budgétaire

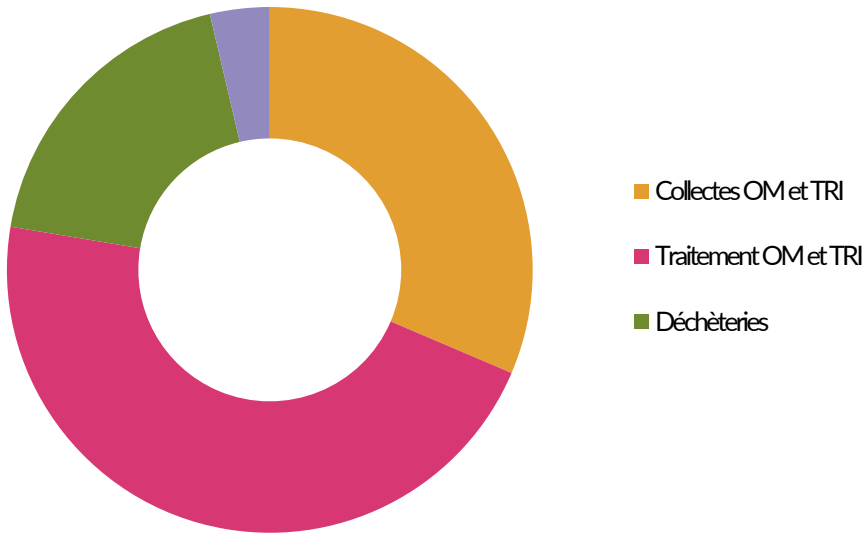
(CA Prévisionnel 2019 au 19/06/2020) -cf. annexe n°2

Section de fonctionnement

Dépenses	27 823 766 €
Recettes	28 047 985 €
RESULTAT 2019	224 219 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

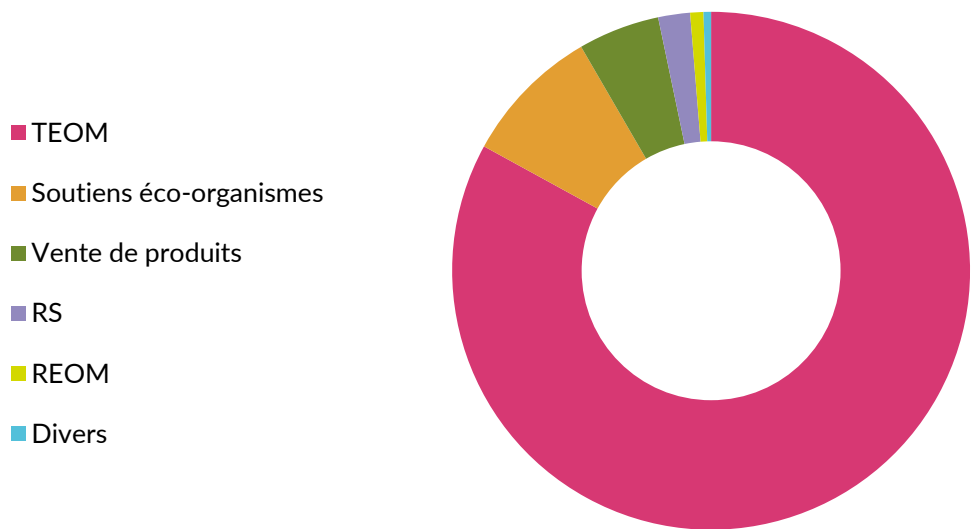
27 823 766 € TTC, soit un coût par habitant de 126 € pour 568 kg/hab/an de déchets produits



FONCTIONNEMENT

28 047 985 € TTC

REPARTITION DES RECETTES DE

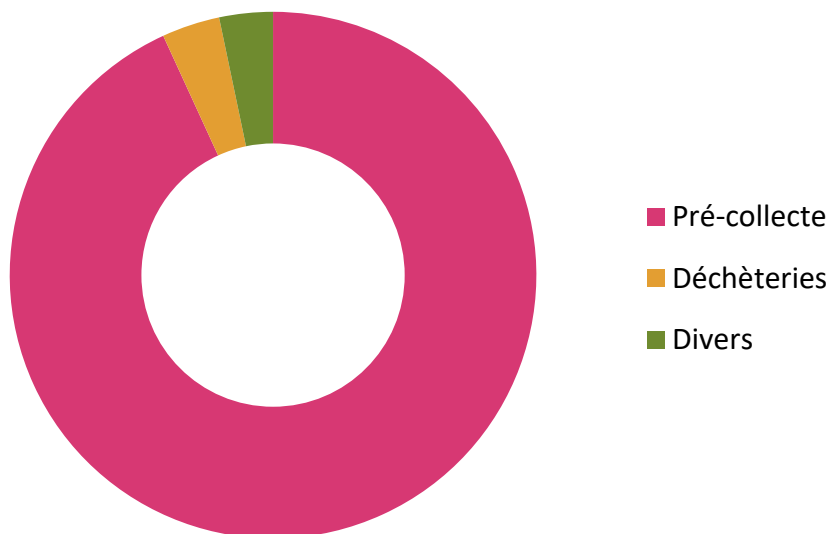


Section d'investissement

Dépenses	2 102 053 €
Recettes	2 685 592 €
RESULTAT 2019	224 219 €

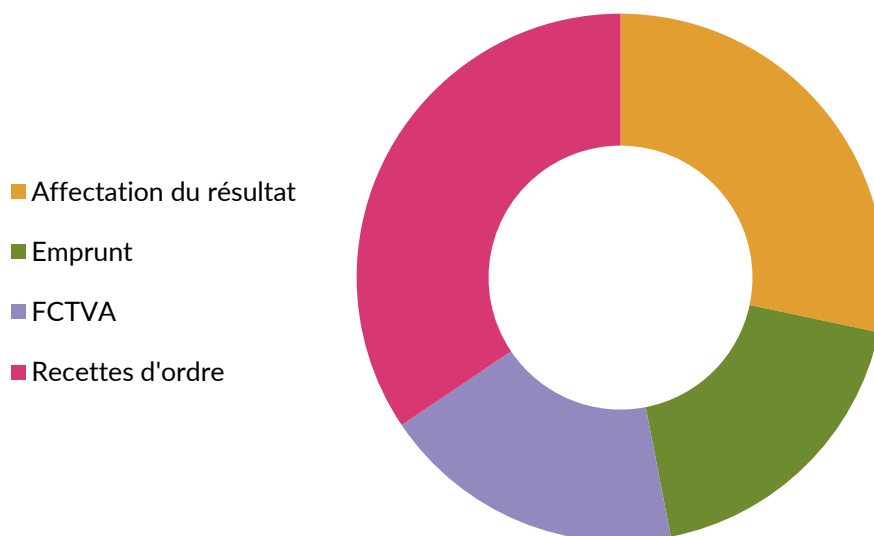
REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2 102 053 € TTC



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 685 592 € TTC



Montant détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (cf. annexe n°3)

Coût aidé (HT) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

TOUS FLUX CONFONDUS

Année	2017	2018	2019
Coût aidé	20 916 277 €	21 246 893 €	22 118 076 €
Coût aidé / habitants	94,13 €	94,27 €	96,84 €
Coût aidé / tonnes	192,97 €	193,12 €	196,55 €

OMR

Année	2017	2018	2019
Coût aidé	15 321 030 €	14 934 919 €	14 134 260 €
Coût aidé / habitants	68,95 €	66,26 €	61,89 €
Coût aidé / tonnes	284,19 €	275,02 €	266,52 €

CORPS CREUX ET CORPS PLATS

Année	2017	2018	2019
Coût aidé	607 345 €	1 204 446 €	2 084 212 €
Coût aidé / habitants	2,73 €	5,34 €	9,13 €
Coût aidé / tonnes	68,00 €	134,04 €	226,82 €

VERRE

Année	2017	2018	2019
Coût aidé	80 978 €	125 520 €	149 915 €
Coût aidé / habitants	0,36 €	0,56 €	0,66 €
Coût aidé / tonnes	13,75 €	20,69 €	24,16 €

DECHETERIE

Année	2017	2018	2019
Coût aidé	4 26 057 €	4 462 489 €	5 177 193 €
Coût aidé / habitants	19,92 €	19,80 €	22,67 €
Coût aidé / tonnes	111,61 €	109,75 €	117,39 €

Analyse des évolutions du coût aidé sur les 3 dernières années

Le coût aidé correspond au coût complet (ensemble des charges qui incombent à la collectivité en matière de collecte, traitement de déchets...), duquel sont retranchés :

- les produits à caractère industriels (ventes de matériaux)
- les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITEO...)
- les aides reçues

Il est constaté une stabilisation du coût aidé sur les dernières années due notamment aux actions menées par la collectivité en matière de prévention et d'optimisation de la collecte.

Ceci a permis de maintenir un taux de TEOM constant.

Annexes

Annexe n°1 :

Principaux marchés du 1er janvier au 31 décembre 2019

Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	313 859 €
PROPOLYS	3 847 239 €
TOTAL	4 161 098 €

Collecte des corps creux (CC), corps plats (CP) et verre

Prestataires CC/CP	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	272 008 €
GUERIN	163 731 €
PROPOLYS	1 134 037 €
TOTAL	1 569 776 €

Prestataires Verre	Coût total à l'année TTC
SOLOVER	285 633 €

Collecte et au traitement des déchets des déchèteries

Prestataires	Prestations	Coût total à l'année TTC
TREDI	Collecte et traitement des DDS	140 418 €
SUEZ	Collecte et traitement amiante	27 921 €
VOLLE Pierre	Collecte et traitement des huiles usées	5 741 €
EUREC Environnement	Location benne à pneus	1 936 €
VALORSOL	Collecte et traitement bois, déchets verts, gravats	1 315 239 €
JARDINS DE LA DROME	Broyage des déchets verts	92 651 €
AGRICULTEURS	Compostage déchets verts	26 611 €
Commune UPIE	Gardiennage plateforme	2 932 €
TOTAL		1 586 838 €

Gestion et l'exploitation des déchèteries (DDS et Déchèterie)

Prestataire	Sites	Coût total à l'année TTC dont DDS
ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	Beaumont lès Valence	173 724 €
	Bourg lès Valence	581 102 €
	Etoile sur Rhône	178 411 €
	Saint Marcel lès Valence	294 466 €
	Valence-Portes	808 418 €
	Valence le haut	445 034 €
	Montvendre	377 981€
TOTAL		2 859 136 €

Annexe n°2 : Rapport budgétaire (CA Prévisionnel 2019 au 19/06/2020)

La section de fonctionnement

Elle s'élève en dépenses à 27 823 766 €.

Chapitre	Section de fonctionnement – Dépenses	Dépenses nettes
011	Charges à caractère général	11 158 958 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	2 842 711 €
042	Opération ordre transfert entre sections	924 874 €
65	Autres charges de gestion courante	12 884 772 €
66	Charges financières	9 878 €
67	Charges exceptionnelles	2 573 €
TOTAL	DEPENSES REELLES	27 823 766 €

Elle comprend notamment :

La contribution aux organismes de regroupement (provisions SYTRAD)	12 852 007 €
Les contrats de prestations de service	10 469 274 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	212 659 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	213 731 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...)	47 970 €

Elle s'élève, en recettes, à 28 047 985 €

Chapitre	Section de fonctionnement – Recettes	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	2 450 €
042	Opération d'ordre, transfert entre sections	1 880 €
70	Produits de service	2 305 389 €
73	Impôts et taxes	23 272 511 €
74	Dotations et participations	2 427 861 €
75	Autres produits de gestion courante	3 897 €
77	Produits exceptionnels	33 997 €
TOTAL	RECETTES REELLES	28 047 985 €

Elle comprend notamment :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	23 272 511 €
Les soutiens et participations : CITEO, OCAD3E, ECO-MOBILIER...	2 310 332 €
La vente de produits (verre, cartons, ferrailles...)	1 426 566 €
La Redevance Spéciale (RS)	557 992 €
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	231 485 €



Section de fonctionnement	
Dépenses	27 823 766 €
Recettes	28 047 985 €
RESULTAT 2019	224 219 €

La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à 2 102 053 €

Chapitre	Section d'investissement - Dépenses	Dépenses nettes
16	Emprunts, dettes assimilés	10 530 €
20	Immobilisations incorporelles	540 €
21	Immobilisations corporelles	2 089 103 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 880 €
TOTAL	DEPENSES REELLES	2 102 053 €

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules utilitaires, véhicules légers...)	56 172 €
Achat de bacs et de conteneurs (CA + CSE + CE dont GC)	1 958 100 €
Mise en sécurité des déchèteries	56 526 €
Aménagement de déchèteries + dépôt de collecte	18 305 €

Elle s'élève en recettes à 2 685 592 €

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 260 718 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	924 874 €
TOTAL	RECETTES REELLES	2 685 592 €

Elle comprend notamment :

Affectation du résultat	760 789 €
FCTVA	499 928 €
Emprunt	500 000 €



Section d'investissement	
Dépenses	2 102 053 €
Recettes	2 685 592 €
RESULTAT 2019	583 539 €

Annexe n°3 :

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets

Détail des soutiens financiers reversés par les éco-organismes (filière REP)

Structures	Flux de déchets concernés			TOTAL
	OMR	Tri	Déchèteries	
CITEO	70 000 €	1 928 385 €	115 000 €	2 113 385 €
Eco-mobilier	-	-	93 672 €	93 672 €
OCAD3E	-	-	90 371 €	90 371 €
Eco-DDS	-	-	12 903 €	12 903 €
TOTAL	70 000 €	1 928 385 €	311 947 €	2 310 332 €
Affectation en %	3	83	14	100

Détail des ventes de produits

Structures	Flux de déchets concernés			TOTAL
	OMR	Tri	Déchèteries	
SYTRAD	-	955 627 €	129 000 €	1 084 627 €
OI Manufacturing	-	185 040 €	-	185 040 €
Négométal	-	936 €	62 958 €	63 894 €
Véolia	-	-	86 738 €	86 738 €
NPPM	313 €	5 954 €	-	6 267 €
TOTAL	313 €	1 147 557 €	278 696 €	1 426 566 €
Affectation en %	0	80	20	100 €



Communauté d'agglomération
Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel
26000 VALENCE
valenceromansagglo.fr  